



INCENDIE d'une voiture non assurée devant notre maison

Par **LOEWENGUTH**, le **30/05/2011** à **17:45**

Bonjour, j'ai déjà envoyé ma question il y a deux semaine mais pas de réponse de votre part. En résumé : une voiture stationnée sur le trottoir devant notre maison prend feu et brûle notre haie de tuyas qui fait office de part/bruit/pollution (nous habitons une rue à forte circulation avec un feu rouge). La voiture n'est pas assurée et le propriétaire fait le mort. Notre assurance ne veut rien savoir, le commissariat ne veut pas accepter notre plainte, ils disent que cela se passe entre le propriétaire et eux (manque d'assurance). Ces haies poussent depuis une décennie et le coût avec déracinement et replantage est important; Pourquoi, alors que nous n'avons rien fait, les frais seront ils à notre charge ? Quels sont les recours possibles ?

Cdt

Par **Domil**, le **30/05/2011** à **20:35**

Assignez le responsable en justice